

# Le point de vue de la famille

Autor(en): **Kriekemans, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **29 (1957)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124676>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# habitation

## ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne.

## COMITÉ DE PATRONAGE

### LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte  
M. J.-J. Mayor, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale  
E. Virieux, architecte cantonal.

### GENÈVE

E. Fatio, architecte  
D<sup>r</sup> A. Montandon  
E. Martin, architecte.

### NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

### FRIBOURG

R. Aeby, architecte.

## RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.  
Secrétariat de rédaction :  
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05.

## COMITÉ DE RÉDACTION

Président: M. A. Maret.  
Membres: MM. G. Borel, F. Gilliard,  
A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga.

## ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne.  
Chèques post. II. 66 22. Tél. (021) 22 60 43.

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent Habitation:

USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

FAS Section romande de la Fédération des architectes suisses

SCH Société coopérative d'habitation, Lausanne

SCH Société coopérative d'habitation, Genève

SAL Société pour l'amélioration du logement, Genève

SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève

FOMHAB Coopérative d'habitation, Genève.

## ABONNEMENTS

Suisse: Fr. 6.— par an. Etranger: Fr. 8.60.  
Prix du numéro (Suisse): 60 ct.  
Chèques postaux II. 66 22.

# Le point de vue de la famille

Par M. A. KRIEKEMANS, professeur à l'Université de Louvain

## 1. Introduction

La nature de notre époque, de l'ère de la technique, est cause que les *rappports humains* menacent de devenir purement *fonctionnels*. Il ne faut pas que les rapports familiaux dégèrent dans ce sens; il faut plutôt que les rapports personnels, existant au sein de la famille, rayonnent un effet fécondant sur la société qui l'entoure. Sans doute, la personnalité des parents est garante d'une saine atmosphère familiale. Mais le milieu dans lequel on vit, l'habitation même, peuvent y contribuer dans une grande mesure. Voilà le point de vue que nous tenons à développer dans le présent exposé.

## 2. Famille et formation de la personnalité

En tant que personne, l'homme est appelé à assumer des responsabilités dans la vie. Tout ce qu'il fait ou néglige de faire, pense ou sent, il doit le justifier. Il doit arriver à répondre aux questions que lui pose la vie, toujours dans le même sens. L'éducation des enfants se réduit donc à la formation d'une opinion; bien entendu, de la bonne opinion.

Les adeptes d'un certain naturalisme pédagogique se trompent, lorsqu'ils prétendent que le nouveau-né devient adulte par lui-même. L'homme n'est pas une plante. Il n'est que de penser, à cet égard, aux innombrables personnes âgées, qui n'ont jamais reçu une éducation convenable et qui, de ce fait, se comportent la plupart du temps comme des déficients intellectuels, c'est-à-dire comme des êtres infantiles. Dans leurs œuvres, Gesell, Singh et Zingh nous apprennent que des enfants, élevés par des animaux, ne peuvent se tenir debout, ne savent ni rire ni pleurer, sont incapables de montrer des signes de désespoir, ne sont pas à même de faire des projets, ne savent pas parler, ne savent pas distinguer leur prochain comme un congénère, ne sont donc pas en état de vivre une vie digne de l'homme, tout simplement parce qu'ils n'ont pas été élevés par l'homme.

Le milieu éducatif idéal est la famille. C'est ici que l'enfant reçoit sa première et plus profonde orientation sur le chemin de la vie. L'éducation y est moins intentionnelle que fonctionnelle. La famille éduque par sa présence et par ses œuvres. L'atmosphère familiale est déterminante. La qualité de cette atmosphère est déterminée par la valeur personnelle des parents. (Suite page 26.)

## Sommaire:

Le point de vue de la famille . . . . .	7
La construction d'habitations à caractère social . . . . .	9
Projet d'aide fédérale destinée à encourager la construction de logements économiques . . . . .	11
Conclusions du rapport sur le logement en Europe en 1956	13
L'immeuble-tour dans la ville d'aujourd'hui . . . . .	17
L'immeuble-tour S. I. Vermont T . . . . .	18
L'immeuble-tour Vermont-Parc . . . . .	23
Communiqué du Secrétariat de l'USAL . . . . .	27
Bibliographie . . . . .	30
Informations . . . . .	30

libre, sans verdure autour de lui, le gratte-ciel est une catastrophe. L'architecture géante exige l'air libre.

Air. Liberté. En publiant ici l'immeuble le plus haut (pour le moment) de Genève, nous ne pouvons faire mieux que de citer quelques réflexions du professeur Arnold Hœchel à ce sujet:

*On pourrait créer des quartiers d'une esthétique nouvelle, où les rangées de maisons familiales, les petits et les grands immeubles collectifs, et quelques maisons-tours, formeraient une œuvre plastique harmonieuse et pleine de contrastes, et où les frondaisons joueraient un accompagnement de fraîcheur et de repos. Je ne décris pas ici de la musique d'avenir. Des essais ont été tentés, et vous verrez quel rôle intéressant et presque indispensable peut prendre la maison-tour.*

*A Genève, le quartier de Vermont avec ses maisons de quatre à quinze étages sera bientôt terminé. (Réd.: c'est chose faite maintenant.)*

*... Pour dire toute ma pensée, conclut le professeur Hœchel, je crois que la maison-tour, selon qu'elle s'intègre heureusement dans une composition d'ensemble, constitue un enrichissement pour le territoire. Si au contraire elle s'ajoute comme une verrue à un site déjà parfait, c'est une catastrophe...*

*La maison-tour doit rester une exception: les spéculateurs ne doivent pas pouvoir s'appuyer sur des bases légales pour*

*imposer ce genre de construction: les Municipalités doivent rester entièrement maîtresses d'une décision permettant de construire un édifice qui modifiera le site urbain et enfin une autorisation de construire ne devrait être prise qu'après mûres réflexions et consultations d'hommes expérimentés, indépendants, ayant fait preuve de leurs qualités d'urbanistes et d'artistes.*

*Je crois que ces conseils sont sages et nous rappellent cette vérité première que nos villes ne sont pas créées pour rendre un service à ceux qui les construisent, mais aux hommes qui les habitent.*

On le voit par ces remarques, notre urbanisme s'oriente, à juste raison, vers des solutions d'ensemble qui seules pourront rendre à nos villes cette grandeur, et surtout cet esprit de grandeur, qui avait été abandonné pendant trop longtemps, quand elles eurent à absorber les énormes surplus de population que l'industrie attirait à elles, et quand elles ne se développèrent que par des accommodages hâtifs. Ne soyons pas dominés par la technique: mais puisque la technique nous permet aujourd'hui de sauvegarder, par de telles réalisations, des sites où la nature s'allie harmonieusement aux œuvres des hommes et, pour leur plus grand bonheur, il n'y a pas de raison de refuser ce nouveau visage de nos cités.

Pierre Jacquet

## Le point de vue de la famille

(Suite de la page 7.)

### 3. La désintégration de la famille moderne

Du fait de la structure de la société actuelle, nous avons été amenés à nous pencher sur les valeurs tangibles de la famille.

C'est que la famille qui avait ses racines profondes dans la tradition disparaît de plus en plus et la famille nouvelle se trouve placée devant la tâche de justifier *elle-même* son existence et ses conditions d'existence.

### 4. La désorganisation de la famille moderne

La famille qui, par suite de cette désintégration, se trouve rejetée sur sa propre substance, est menacée de complète désorganisation par la soif de jouissance et de facilité de notre époque, qui sont l'expression des conceptions matérialistes qui ont cours aujourd'hui. Dans notre civilisation occidentale on confond de plus en plus: luxe et culture, prestige social et sentiment de dignité personnelle, soif de pouvoir et comportement moral.

Après que l'homme occidental de l'époque contemporaine eut renoncé successivement à l'Eglise, au Christ, et, finalement, à Dieu, il en est venu à vivre dans un monde complètement sécularisé, qu'il veut totalement assujettir à ses vœux. Il veut jouir le plus possible de la vie (il n'en a qu'une!) La science et, avec elle, la technique, l'industrialisation et la bureaucratie vont au-devant de ces aspirations. Les nouvelles normes de comportement deviennent de plus en plus intenses et se répandent dans des milieux sociaux de plus en plus étendus par le truchement de moyens techniques tels que la presse, la radio, la télévision, le cinéma. Il est même devenu difficile d'empêcher qu'elles ne s'installent dans la famille. Nous voyons ainsi comment la plupart des familles ont capitulé devant l'esprit de notre temps: les parents y jouent tout simplement le rôle d'agents du matérialisme pour leurs enfants. Seule la famille à l'esprit ouvert peut apporter le salut dans ce domaine. C'est là que l'on assimile avec esprit ce que notre époque a de précieux; on y prépare les enfants à la rencontre avec la culture actuelle par le développement des méthodes d'éducation destinées à combattre l'idéal opposé que constituent les éléments inadmissibles de la mentalité de l'époque. Oui, la famille comme il faut est même appelée

à porter dans le monde quelque chose de la saine atmosphère, de la chaleureuse humanité, de la faculté d'établir des contacts avec les hommes, du respect de la personne humaine et du respect de la personnalité qui la caractérisent. *Vis-à-vis de ce nouveau milieu aussi, la famille doit se justifier.*

### 5. Les problèmes de la ville et de l'urbanisme

Notre société actuelle se caractérise, en ce moment, entre autres, par le développement des grandes villes.

Ce ne sont donc pas tant l'étendue et la conformation de la ville, ni le nombre de ses habitants qui présentent de l'intérêt, mais bien le fait que la ville est le centre régulateur de la vie économique, politique et culturelle, le noyau qui attire les régions les plus éloignées (même le plus petit village) dans son orbite et qui a réuni les activités les plus diverses en un «monde en soi».

La ville n'est-elle pas le fruit de la concentration de toutes les activités industrielles, commerciales, financières et administratives, de tous les moyens de communication et de transport en un même lieu? Ne trouve-t-on pas dans la ville un «équipement» complet des activités culturelles et de toutes les formes possibles de délassement, telles que presse, théâtres, bibliothèques, musées, salles de concert, opéras, cliniques, maisons d'édition, écoles spécialisées et supérieures? N'y trouve-t-on pas les centres sociaux et religieux et les services des organisations professionnelles? Tout cela constitue un grand bien et un progrès remarquable, qui exerce sa magie sur les campagnes et les attire. D'ailleurs, la campagne prend de plus en plus l'aspect de la ville.

En effet (répétons-le encore une fois) cette dernière est bien plus qu'une concentration d'habitations et de personnes: *elle constitue une conception de vie et un mode de vie.* Les citoyens peuvent bénéficier, ainsi que nous l'avons signalé ci-dessus, de tout ce que la technique leur offre. Mais ils ne se connaissent pas les uns les autres. Sans doute ont-ils, plus que le villageois, des contacts avec un plus grand nombre de personnes, mais ce ne sont là que des contacts fonctionnels, impersonnels. A la ville, les relations sociales sont superficielles, fugitives, anonymes. L'individu y vit en dehors de toute tradition, de tout contrôle social. Il menace de devenir un déraciné, pour lequel ce qui est utile,

efficace, l'avantage personnel et égoïste seuls ont encore une signification. Le mode de vie de la ville est cause que les familles menacent de devenir plus petites. Les liens de famille, plus aisément que dans la famille patriarcale, s'y relâchent. On constate également que le sentiment de communauté entre voisins disparaît.

Il n'est pas possible de remédier à tous ces dangers en adaptant la famille à notre culture; non plus en s'opposant au caractère citadin de cette culture. *Nous devons plutôt renforcer le sentiment de responsabilité de la famille et adapter notre culture à la famille.* La ville, en effet, n'est pas un aspect de notre société qui ne fait que menacer la personne et la famille. Sans doute, la famille doit être protégée contre les aspects indignes de l'homme de notre civilisation, mais il faut surtout que les acquisitions de la culture moderne soient mises au service de l'encouragement de la famille. Sans doute, l'autorité a une tendance à attribuer à ces individus un logement parcimonieusement mesuré, afin que la terre soit répartie le plus rationnellement possible. Ce planning est inévitable, parce que caractéristique de notre époque. Mais il doit être mis en harmonie avec les besoins de l'homme. Il doit donc être humaniste. Destinée à encourager le caractère humain dans l'homme, l'urbanisation est une excellente chose. Elle contribuera à promouvoir le développement de la personnalité humaine et, avec cet objectif en vue, il sera orienté dans un sens familial.

#### 6. Le point de vue familial

Qu'attend-on de l'urbanisation, notamment au point de vue familial?

Elle doit veiller à établir un plan de voirie qui canalise le trafic dans de grandes artères, de sorte que les rues de la plupart des quartiers gardent leur tranquillité, que toute famille n'habite pas trop loin de l'église, de l'école, de la bibliothèque, du parc, des plaines de jeu, des différentes sortes de magasins. Du point de vue biologique l'habitation elle-même sera spacieuse, bien éclairée et aérée, hygiénique; elle contiendra un nombre suffisant de locaux pour se reposer et pour dormir. L'équipement ménager sera moderne, avec le confort qu'offre la technique moderne, afin que la ménagère dispose d'appareils légers pour effectuer ses travaux et qu'elle ait l'occasion de donner un style propre à l'ensemble, créant ainsi un foyer et une atmosphère familiale selon ses goûts.

Afin que le père soit le plus souvent et le plus longtemps possible dans son foyer, l'habitation ne sera pas trop éloignée de ses activités professionnelles. Il faudra créer pour lui la possibilité de s'adonner à ses passe-temps favoris. Un petit jardin nous semble indispensable. Pour les enfants il faudra prévoir suffisamment d'espace et de locaux pour les jeux, l'étude et le repos de la nuit. Les grands enfants doivent disposer, chacun, d'une chambre, qui serait leur domaine strictement personnel.

En vue de lutter contre la dépersonnalisation et de créer des traditions nouvelles, l'urbanisation s'attachera à créer une *communauté de voisinage*. Celle-ci jouerait le rôle de cellule dans la structure de la ville. Elle constituerait une entité physique et sociale d'un ensemble plus étendu. Elle ne serait pas trop grande, afin de ne pas perdre son identité, ni trop petite, afin d'être en mesure de faire valoir effectivement son existence. Elle offrirait aux habitants toutes les commodités, afin qu'ils puissent y vivre en commun, relativement indépendants et établissant des contacts personnels. On y aurait plus et mieux que des rapports fonctionnels avec François le coiffeur, Henri l'épicier, Jean le facteur, Joseph le plombier qui, comme nous, sont des colombophiles, etc.

Au sein de la communauté de voisinage, l'homme moderne, amené à fréquenter des personnes de natures et de caractères très différents, apprendra à se montrer *tolérant*. Nous devons être capables d'entretenir des contacts avec des personnes d'un autre niveau social ou ayant une autre conception de vie, en leur montrant par notre attitude combien nous respectons la liberté de chacun, sans pour cela renoncer à la moindre parcelle de nos convictions propres.

## Conclusions du rapport sur le logement en Europe en 1956

(Suite de la page 13)

d'assurer le financement de la construction de logements de type social.

d) En Espagne et en Yougoslavie, il a été mis au point, en 1956, pour le financement du logement, un système très complet qui doit être le point de départ d'une expansion rapide et continue de la construction de logements.

En Europe orientale, la politique des loyers n'a pas subi de changements en 1956, et en Europe occidentale la tendance à la suppression progressive du contrôle des loyers s'est maintenue. Les mesures adoptées en Suède et au Royaume-Uni impliquent une révision fondamentale des principes sur lesquels reposait jusqu'ici la politique des loyers, ces mesures visant à mettre peu à peu un terme au régime du contrôle. Si, en Europe occidentale, le contrôle des loyers avait été établi, c'était avant tout pour opérer une redistribution du patrimoine immobilier disponible, de façon qu'il réponde mieux aux besoins. Sur ce point, on se rend compte de la manière toute différente dont le problème avait été abordé en Europe orientale lorsqu'on constate qu'en Tchécoslovaquie, par exemple, le taux des loyers est plus élevé lorsque le logement dépasse certaines normes.

Dans plusieurs pays, l'organisation administrative en matière de logements a été modifiée. Parfois, en Europe orientale notamment, les changements opérés visent à favoriser une plus grande décentralisation des pouvoirs à l'échelon national, en même temps qu'une centralisation à l'échelon local. Cette évolution, observée par exemple en Pologne et en URSS, a été rendue possible à la suite de l'élargissement des compétences des Municipalités; elle doit permettre de mieux faire concorder les possibilités de production et les besoins locaux, et de réduire les coûts de construction. Quant aux changements intervenus en Turquie et en Yougoslavie, ils visent à améliorer le système permanent d'études et de recherches sur la politique du logement. Enfin, les mesures prises dans des pays comme la Belgique, l'Italie, l'Allemagne occidentale et l'Espagne tendent à coordonner l'activité dans le domaine de la construction d'habitations et les plans d'urbanisme et d'aménagement des campagnes.

(Voir tableau page 28.)

## Communiqué du Secrétariat de l'Union suisse pour l'amélioration du logement aux comités des sections

Dernièrement, il est apparu qu'il y avait de la confusion aussi bien auprès des sections que des sociétaires sur la question du

### FONDS DE ROULEMENT

C'est pourquoi, le Comité central a chargé le secrétaire de renseigner les sections au moyen d'une circulaire sur la réglementation du fonds. Nous prions les Comités de section de rendre à temps attentifs à cette réglementation les sociétaires qui préparent des projets de construction.

### La convention avec l'Administration des finances de la Confédération

Sur la base d'un arrêté du Conseil fédéral du 20 juin 1921, le «Fonds de roulement», d'un montant de 200 000 francs a été mis à disposition de notre union à certaines conditions. Selon convention du 20 janvier 1947 entre l'Union suisse pour l'amélioration du logement et l'Administration fédérale des finances, ces conditions ont été réglementées à nouveau. Sont notamment importants pour l'emprunteur les points suivants de la convention:

2. Les ressources du fonds doivent être tenues à disposition d'entreprises d'intérêt général en vue de la construction de maisons familiales pour une ou plusieurs familles, pour lesquelles on doit tenir compte de types ou de systèmes de construction qui, d'après les expériences actuelles en matière d'économie, de durée et d'habitabilité, de même qu'en ce qui concerne les conditions hygiéniques et

(Suite page 29.)